



# Problèmes de santé au travail

## ayant motivé une consultation dans un CCPP(E)

Mise à jour mars 2023

Une **pathologie en relation avec le travail (PRT)** désigne une pathologie pour laquelle un lien avec le travail ne peut être exclu, indépendamment du caractère indemnisable ou non de la pathologie.

Origine des données :

### Le réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles (RNV3P)

Le réseau RNV3P a pour principaux objectifs de repérer et de décrire les situations professionnelles à risque sanitaire en France, de rechercher les étiologies nouvelles et des risques émergents, ainsi que d'améliorer et harmoniser les pratiques de diagnostic des pathologies liées au travail. Il enregistre dans une base nationale les données des consultations réalisées au sein des CCPP(E) et notamment le lien éventuel entre la ou les expositions professionnelle(s) et la pathologie ayant motivé la consultation établie par les médecins experts des centres. Le réseau regroupe l'ensemble des 28 CCPP(E) répartis sur le territoire français et quelques services de prévention et de santé au travail (SPST).

Données présentées :

### - Problème de santé au travail (PST) :

Le PST est le problème de santé qui amène le patient en consultation parce qu'il interfère avec son travail et/ou qu'il est suspecté d'être dû à son travail ou à son environnement.

### - Pathologie en relation avec le travail (PRT) :

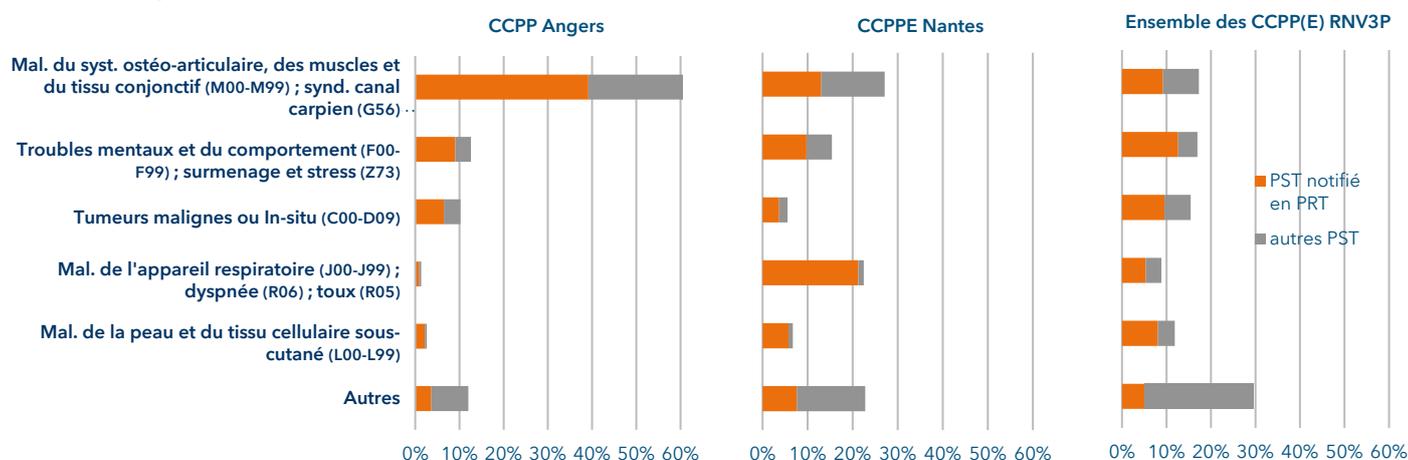
Une PRT est un PST ayant fait l'objet d'une notification par le CCPP(E) de l'existence d'un lien avec au moins une exposition professionnelle d'imputabilité faible, moyenne ou forte (encadré).

Les PRT constituent des cas pour lesquels l'exposition professionnelle ne peut pas être exclue comme cause de la pathologie observée.

Le codage des PST et des PRT est réalisé selon la classification internationale des maladies (CIM10).

## ➤ Les troubles mentaux constituent le deuxième motif de consultation dans les CCPP(E) des Pays de la Loire... et sont, dans deux cas sur trois, qualifiés de pathologie en relation avec le travail (PRT)

Répartition (en %) des PST selon le type de pathologies <sup>(1)</sup> et leur notification ou non en PRT par le médecin expert CCPP(E) d'Angers et de Nantes, ensemble des CCPP(E) du réseau RNV3P ; 2020-2021



**Lecture :** Les tumeurs représentent le troisième PST ayant motivé une consultation dans les CCPP(E) du réseau RNV3P en 2020-2021. C'est également le cas au CCPP d'Angers. Au CCPP(E) de Nantes, elles représentent le cinquième motif de venue. Dans les deux-tiers des cas, les tumeurs sont notifiées comme PRT par le médecin expert.

Champ : ensemble des consultations réalisées par les médecins experts du(des) CCPP(E).

Source : RNV3P (Anses). Exploitation : ORS Pays de la Loire.

(1) Codification selon CIM10 ; les codes CIM 10 des regroupements de pathologies présentés sont indiqués entre parenthèses.



**Problèmes de santé au travail (PST) pris en charge dans les centres de consultations de pathologies professionnelles, dont pathologies en relation avec le travail (PRT) notifiées par les médecins experts**

CCPP(E) d'Angers et de Nantes. Ensemble des CCPP(E) de France participant au réseau RNV3P - moyenne 2020-2021

	PST ayant motivé la consultation au CCPP(E)						Dont PRT notifiées par les médecins experts					
	CCPP d'Angers		CCPPE de Nantes		Ensemble des CCPP(E) du réseau RNV3P		CCPP d'Angers		CCPPE de Nantes		Ensemble des CCPP(E) du réseau RNV3P	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<b>Cinq groupes de pathologies les plus fréquents pour l'ensemble des CCPP(E) du réseau RNV3P<sup>(1)</sup></b>												
Maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif (CIM10 : M00-M99) + Syndrome canal carpien (G56)	571	61 %	125	27 %	2 676	17 %	365	64 %	60	21 %	1 428	18 %
Troubles mentaux et du comportement (F00-F99) + Surmenage et stress (Z73)	118	13 %	71	15 %	2 624	17 %	85	15 %	45	16 %	1 956	25 %
Tumeurs malignes ou In-situ (C00-D09)	96	10 %	26	6 %	2 391	15 %	61	11 %	17	6 %	1 481	19 %
Maladies de l'appareil respiratoire (J00-J99) + Dyspnée (R06) + Toux (R05)	24,5	3 %	31	7 %	1 834	12 %	21	4 %	27	9 %	1 249	16 %
Maladies de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané (L00-L99)	13	1 %	104	22 %	1 372	9 %	9	1 %	98	35 %	827	11 %
Autres	112	12 %	105	23 %	4 588	30 %	34	6 %	35	12 %	802	10 %
<b>Ensemble des cas dont l'investigation au CCPP(E) a fait l'objet d'une codification en CIM 10</b>	<b>933</b>	<b>100 %</b>	<b>461</b>	<b>100 %</b>	<b>15 484</b>	<b>100 %</b>	<b>573</b>	<b>100 %</b>	<b>282</b>	<b>100 %</b>	<b>7 743</b>	<b>100 %</b>
Ensemble des cas pris en charge	935		566		15 782							

**Lecture :** Les tumeurs ont motivé 96 consultations au CCPP d'Angers et 26 au CCPPE de Nantes en moyenne chaque année en 2020-2021.

Dans les deux-tiers des cas, elles ont été notifiées comme PRT par le médecin expert.

**Champ :** ensemble des consultations réalisées par les médecins experts du(des) CCPP(E).

**Source :** RNV3P (Anses). Exploitation : ORS Pays de la Loire

(1) codification selon CIM10 ; les codes CIM 10 des regroupements de pathologies présentés sont indiqués entre parenthèses.

### Deux centres de consultations de pathologies professionnelles en Pays de la Loire

La région des Pays de la Loire compte en 2021 (année de référence des données) deux centres de consultations de pathologies professionnelles et/ou environnementales (CCPP(E)) implantés dans les centres hospitalo-universitaires de Nantes et Angers.

Ces lieux de consultations sont des lieux de référence pour l'expertise des cas de pathologies professionnelles (ou environnementales). Les patients y sont adressés par leur médecin du travail, leur médecin généraliste ou un médecin hospitalier.

L'investigation est réalisée par un médecin expert qui étudie le lien et le degré de plausibilité (sans relation, faible, moyen ou fort) entre chaque exposition et la pathologie observée, et qualifie celle-ci comme « pathologie professionnelle », « pathologie environnementale », « pathologie ni professionnelle ni environnementale ».

Lorsque l'expert a qualifié le lien entre l'exposition et la pathologie comme moyen ou fort, celui-ci peut être considéré comme plausible voire très plausible.

Depuis 2022, le Centre régional de pathologies professionnelles et environnementales (CRPPE) nouvellement désigné par l'Agence régionale de santé pour la période 2022-2027, regroupe les deux sites.

#### Avertissement

> Les CCPP(E) de Nantes et Angers n'ont pas le même recrutement de pathologies, du fait de la présence d'experts spécialisés (dermatologues, rhumatologues ...) dans chacun de ces centres.



De 2018 à 2022, l'Observatoire régional de la santé a produit et actualisé chaque année un tableau de bord régional à la demande de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets).

Cet outil rassemble des indicateurs régionaux relatifs à la thématique Travail et santé, et apporte une vue d'ensemble des différentes bases de données disponibles. Il s'articule autour de trois axes : les problèmes de santé interférant avec le travail, les problèmes de santé en lien avec le travail, la prévention et la surveillance médicale pour les personnes en emploi.

À partir de 2023, afin d'apporter une meilleure ergonomie d'accès aux différentes composantes du tableau de bord et de permettre une actualisation au fil de l'eau, les modalités de restitution de cet outil évoluent vers un ensemble de publications thématiques mises en ligne.

Ce document porte sur la thématique **Problèmes de santé au travail ayant motivé une consultation dans un CCPP(E)**.

### AUTEUR

Observatoire régional de la santé (ORS) Pays de la Loire

### REMERCIEMENTS

Charlotte Provost (Carsat Pays de la Loire), Nicolas Viarouge (CCMSA), Dr Dominique Tripodi (CCPPE CHU de Nantes), Dr Audrey Petit (CCPP CHU d'Angers), Natalie Vongmany-Deloumeaux et Juliette Bloch (Anses)

### COMMANDITAIRE ET FINANCEMENT

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets) des Pays de la Loire

### CITATION SUGGÉRÉE

ORS Pays de la Loire. (2023). **Problèmes de santé au travail ayant motivé une consultation dans un CCPP(E)**. Mise à jour mars 2023. In *Tableau de bord Travail et santé. Données en Pays de la Loire*. 3 p.

L'ORS autorise l'utilisation et la reproduction des données de ce document sous réserve de la mention des sources des données utilisées et de leur analyse par l'ORS.



### Observatoire régional de la santé des Pays de la Loire

Hôtel de la région • 1 rue de la Loire • 44966 NANTES Cedex 9  
Tél. 02 51 86 05 60 • [accueil@orspaysdelaloire.com](mailto:accueil@orspaysdelaloire.com)  
[www.orspaysdelaloire.com](http://www.orspaysdelaloire.com)

